

« Relance » de l'Education prioritaire, de qui se moque-t-on ?

Le « plan de relance » de l'Education prioritaire est à l'image de l'ensemble de la politique éducative du gouvernement : effet d'annonce, austérité et vision libérale de l'Ecole.

Effet d'annonce, comme la création de 54 000 postes, qui, dans les faits recouvrent essentiellement l'octroi d'une demi-décharge de service aux stagiaires. Ces créations ne sont donc pas pérennisées. Elles permettent à peine de combler la hausse démographique sans revenir sur la saignée sarkozyste.

De même qu'il n'y aura pas 54 000 personnels de l'Education nationale de plus en 2017, les moyens alloués à l'Education prioritaire ne vont pas augmenter à la rentrée prochaine.

Effet d'annonce également, la mise en avant d'un nouvel indice social plus juste pour établir la nouvelle carte de l'Education prioritaire ; tellement juste que le ministère refuse d'en livrer la teneur exacte, par pudeur sans doute...

Austérité car cette relance se fait dans un cadre budgétaire contraint. Alors que maintes études ont démontré l'impact positif de la réduction du nombre d'élèves par classe, le ministère préfère mettre en avant la seule étude contradictoire, à la méthodologie plus que contestable. Les effectifs des classes des établissements et écoles de l'Education prioritaire ne diminueront pas, pire ils augmenteront dans ceux et celles qui sortent du dispositif et qui, pourtant, accueilleront les mêmes élèves.

Ainsi, les lycées ne sont pas prévus dans les nouveaux dispositifs : pourtant, nombreux sont ceux qui accueillent massivement des élèves issu-e-s de milieux sociaux défavorisés, les lycées professionnels notamment.

Vision libérale de l'Ecole, enfin, car qu'il s'agisse des réformes des lycées, du socle et du livret personnel de compétences, de l'apprentissage ou de l'autonomie des établissements, le gouvernement n'est revenu sur aucune de ces politiques, quand il ne les approfondit pas. Il ne souhaite pas rompre avec la vision élitiste de l'Ecole, bien au contraire.

L'Education prioritaire n'échappe bien évidemment pas à cette logique.

Le socle, véritable RSA éducatif, et l'orientation « positive » vers la voie



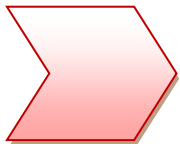
professionnelle y sont mis en avant comme la panacée. L'autonomie des établissements, en fait bien souvent celle des chefs d'établissement et IEN, et les dérives managériales qui l'accompagnent, y sont consacrées, au détriment de l'autonomie pédagogique des équipes, faisant de l'Education prioritaire un laboratoire des politiques libérales que souhaite étendre la ministre aux autres établissements et écoles.

Pour la CGT Educ'action, l'Éducation prioritaire doit être un moyen de donner plus à ceux qui ont moins.

C'est pourquoi, elle en exige une réelle refondation qui n'en rétrécisse pas le champ, mais mette en œuvre une politique ambitieuse en termes de moyens partout où la situation l'exige.

Michaël Marcilloux,
Secrétaire national

6 p. réalisé par Pauline Schnegg (30), Rémy Reynaud (13) et Michaël Marcilloux (95)



Des critères d'entrée en Education prioritaire justes et clairs et un budget à la hauteur de l'enjeu

A lors que la crise continue de provoquer des ravages dans les classes populaires, la carte de l'Education prioritaire demeure un enjeu majeur pour une Ecole réellement émancipatrice et libérée de la reproduction sociale.

Bâtie tout au long des années 80, la politique des zones d'Education prioritaire devait initialement constituer une phase de démocratisation à la suite de la massification des années 70, en donnant des moyens supplémentaires dans les écoles et établissements accueillant les élèves des milieux populaires.

Le ministère met en avant des bilans des politiques des ZEP qui montreraient un échec : elles n'ont pas

permis de combler l'écart de réussite scolaire entre les élèves de ZEP et les autres. Il convient pourtant d'interroger ces bilans sur deux points : d'une part, quel serait cet écart sans l'existence des dispositifs existants, et, d'autre part, l'Ecole telle qu'elle est n'est-elle pas, par essence, inégalitaire ?

Peu importe pour le ministère, qui a fait le choix de concentrer les moyens sur certains établissements ou écoles au détriment des autres. Pour dessiner la nouvelle carte des Réseaux Education Prioritaire (REP et REP+), il s'est basé sur un nouvel indice social et a réparti le nombre de réseaux par académies, chargeant les rectorats de désigner les établissements et écoles devant intégrer ces dispositifs.

La CGT Educ'action a toujours revendiqué l'utilisation de critères objectifs pour l'établissement de la carte de l'Éducation prioritaire.

En conséquence, elle exige que l'indice social utilisé par le ministère soit rendu public et débattu et qu'il tienne compte des spécificités rurales et urbaines.

Des moyens spécifiques doivent être attribués aux écoles et établissements à la limite d'entrée dans le dispositif.

- **Elle continue de revendiquer le maintien dans l'Education prioritaire des lycées** accueillant un grand nombre d'élèves socialement défavorisé-e-s, comme c'est le cas de nombreux LP.

Pour ce faire, il faut sortir d'une logique purement territoriale, les élèves des LP, notamment, n'étant pas forcément issu-e-s de la commune de l'établissement.

- *L'Education prioritaire doit rester liée aux difficultés sociales des élèves, tout au long de leur scolarité, la notion de réseau liant collèges et écoles du secteur doit être maintenue.*

- *Un cadrage national des moyens alloués à l'Education prioritaire dans les académies, doit être institué.*

- *Une nouvelle carte scolaire permettant la mixité sociale doit être mise en place.*

- *Le budget de l'Education prioritaire doit dépendre des critères d'entrée dans le dispositif et plus l'inverse.*

La carte imposée par le ministère n'est pas acceptable !

- **D'une part**, certains des 4 critères qu'il met en avant sont sujets à caution. Outre le taux d'élèves boursiers et les catégories socio-professionnelles des parents, il en est ainsi du retard à l'entrée en 6^e, trop dépendant de la politique locale des circonscriptions, ou du taux d'élèves issu-e-s de Zones Urbaines Sensibles qui, lui, est trop corrélé à la politique de la ville et exclut les zones rurales.

Etablir une liste fermée à partir de critères opaques et subjectifs ne peut que nier les réalités du terrain.

- **D'autre part**, il est évident que le refus de dévoiler l'indice social cache la volonté de maintenir un nombre constant de collèges en Education Prioritaire pour des raisons strictement budgétaires. Comment expliquer, sinon, que des académies connaissant de grandes difficultés sociales voient leur nombre de réseaux seulement maintenu, voire diminué ?

L'indice social a donc été clairement pondéré dans ces académies : un seuil d'entrée appliqué à chaque réseau aurait sinon augmenter fortement le champ de l'Education prioritaire ou, à budget contraint, vider certaines académies de ces dispositifs.

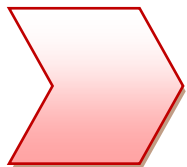
Enfin, les lycées sont exclus, au moins pour le moment, de tout dispositif.

Pour la CGT Educ'action l'Education Prioritaire ne saurait s'arrêter à la scolarité obligatoire, comme si le passage en seconde mettait fin aux inégalités sociales et territoriales. Bon nombre de lycées, en particulier les LP, ont un taux de catégories socio-professionnelles défavorisées qui n'ont rien à « envier » à certains collèges et les difficultés qui vont avec.



Ce prétendu plan de relance de l'Éducation prioritaire se soldera donc par la sortie d'un grand nombre d'établissements et écoles de tout dispositif. Beaucoup verront progressivement leurs moyens déjà insuffisants se réduire ou dépendre de politiques académiques ou départementales discrétionnaires et contraire à l'égalité territoriale (déjà, certains recteurs ou DASEN proposent de maintenir des moyens pour des écoles ou établissements en dehors de tout cadrage national).

Pour la CGT Educ'action, un seul mot d'ordre : aucune sortie d'établissement, ou école de l'Education prioritaire.



Autonomie des établissements en REP et REP+, laboratoire d'expérimentation des théories libérales !

• Autonomie de gestion et distribution des primes

Que dénoncer d'autre que le scandale ? Qu'on prenne le problème sur le plan idéologique de l'attribution de primes au mérite et de ses critères forcément subjectifs et injustes, produisant une concurrence malsaine chez les personnels, ou sur le plan pragmatique - l'INSEE a constaté en 2004 que l'instauration du régime indemnitaire est sans effet sur le turnover des personnels - il reste une évidence : les pratiques de distribution de la part modulable indemnitaire laissent sans voix. Par exemple, on a vu certain-e-s chefs d'établissement distribuer la prime proportionnellement au nombre de projets dans lesquels les enseignant-e-s étaient inscrit-e-s, tout en réservant une part moindre aux collègues contractuel-le-s !

• Autonomie pédagogique ?

Dans le cadre de la valorisation de la publicité et de l'investissement dans les projets dits innovants, et à défaut dans les autres, qu'en est-il réellement de la réflexion pédagogique ? Le site dédié aux « meilleures pratiques » et « progrès de la recherche » pédagogique « Education prioritaire » sur Canopé recense ces expériences et réflexions. Cela pourrait être une bonne idée mais on y trouve dans les présentations d'articles le vocabulaire le plus institutionnel possible, porteur de normes si évidentes qu'on ne les y questionne jamais : les objectifs du contrat, l'évaluation de la cohorte, le pilotage... On peut espérer que ces éléments alimentent la réflexion mais deux dérives sont patentées car ils s'appuient sur deux mythes de la pédagogie : le mythe des bonnes pratiques, transférables à l'envi, sans prendre en compte le fait que la dimension contextuelle et le sens personnel que chacun donne à son investissement constituent l'essentiel de la réussite d'un projet ; le mythe de l'innovation, dont on a montré à plusieurs reprises qu'elle s'appuie sur une norme intériorisée, souvent celle de la classe moyenne, à laquelle on donne seulement une nouvelle forme.

REP+ « expérimentaux » : où en est-on ?

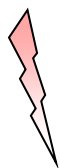
102 établissements ont été classés REP+ dès la rentrée 2014.

On se rend compte que la mesure phare de pondération y est appliquée de manière contrastée. Dans certains cas, elle est ajoutée en heures supplémentaires au service. Dans d'autres, les chefs d'établissement en profitent pour justifier des réunions supplémentaires ou contraindre les équipes à des dispositifs obligatoires.

Par ailleurs, le système de pondération pénalise les enseignant-e-s à temps partiel ou les TZR. Un système de décharge horaire serait plus juste.

Pour la CGT, il est hors de question que la pondération provoque une surcharge de travail des personnels. Elle ne doit pas s'ajouter mais bien reconnaître la difficulté d'enseigner dans ces établissements et le travail de concertation déjà effectué par les équipes.

C'est le rapport de forces créé localement par les équipes qui permet aussi de faire reconnaître les revendications des personnels.



Pour éviter ces écueils, il reste une réflexion approfondie et complexe : une formation continue consistante. Souhaitons que les trois journées supplémentaires accordées généreusement aux enseignant-e-s en REP + soient suffisantes et permettent à ceux-ci et celles-ci de prendre le recul intellectuel et culturel nécessaire !



Qu'en est-il de la réflexion sur la carte scolaire et la ghettoïsation dont les REP sont le symptôme ?

Sur cela, pas de questionnement, un état de fait entériné.

Que l'école soit le catalyseur de dysfonctionnements sociaux graves, auxquels l'Etat doit faire face, ce serait un tout autre problème.

Enfin qui sont donc ces « experts », « pilotes », et « accompagnateurs » en lesquels les équipes vont déposer leur confiance pour enfin permettre aux élèves en difficulté de réussir et s'épanouir au collège ? Ce sont des IA, des IEN, des chefs d'établissement... Les mêmes qu'auparavant alors ! Et ils ont avec les enseignant-e-s un rapport hiérarchique. La subordination des collègues est à craindre. D'autant plus que dans certaines commissions de pilotage siègent des collègues sur la base du volontariat ou de l'Election par le ou la chef d'établissement, ce qui induit encore une autre relation, perversité, entre collègues. D'ailleurs la ministre a déjà annoncé la multiplication des divers-e-s coordonnateurs-trices dont la prime sera multipliée par 3.

La CGT Educ'action revendique l'abrogation de toute logique ECLAIR .

Elle s'oppose à la multiplication des hiérarchies intermédiaires.

Elle revendique la liberté pédagogique des équipes.

Enfin, la CGT Educ'action exige que soit mis un terme à la politique d'autonomie des établissements qui instaure la concurrence entre les établissements, entre disciplines et entre personnels.



Quelle pédagogie et quels moyens pour l'Education prioritaire ?

L'objectif affiché par le ministère est de réduire à moins de 10 % l'écart de réussite scolaire entre les établissements relevant de l'Education prioritaire et les autres. On s'attendrait donc à une politique ambitieuse avec le déploiement de moyens spécifiques à même d'adapter les pédagogies. Qu'en est-il sur le terrain ?

Les études menées par T. Piketty et M. Valdenaire font apparaître qu'une diminution de 5 élèves par classe en Education prioritaire réduirait de 46 % les inégalités de réussite scolaire en primaire et de 22 % en collège.

Pourtant le ministère a décidé de ne pas retenir ce dispositif pour des raisons visiblement budgétaires.

En effet, dans les collèges qui rejoindront le dispositif REP, la mesure centrale se résume à l'augmentation de 50 % de la prime ZEP (100 % en REP+), sorte de prise en compte de la pénibilité du travail mais qui ne remédie en rien aux difficultés scolaires des élèves.

Dans les REP+, les moyens supplémentaires déployés prennent essentiellement la forme d'un doublement de la prime ZEP et d'une pondération horaire de 1,1 h dans le second degré (ou 9 jours par an en primaire) afin de dégager du temps et enfin (et surtout !), aucun moyen pédagogique ne sera spécifiquement mis en direction des élèves au-delà de quelques annonces largement insuffisantes :

- **En REP+ :** 3 jours de formation continue ; un-e infirmier-ère scolaire supplémentaire dédié aux écoles et un-e assistant-e social-e dans les réseaux les plus difficiles ; des assistant-e-s de prévention et de sécurité pour « améliorer le climat scolaire » mais sans fournir ni formation ni garantie de pérennité de l'emploi de ces personnels.

- **En REP+ ... et peut être en REP :** la scolarisation des moins de 3 ans et le dispositif plus de maîtres que de classes ; un accompagnement continu jusqu'à 16h30, mais uniquement pour les élèves de 6^e ; enfin, certaines mesures qui restent très

Pour la CGT Educ'action, une Ecole qui permette la réussite de toutes et tous est une école menant une politique d'éducation prioritaire ambitieuse.

Il faut pour cela :

- **Cadrer nationalement** les effectifs des classes : dans le 1^{er} et le 2nd degré, avec 15 élèves par classe maximum et le retour des dédoublements.

- **Mettre en œuvre** un véritable travail collectif en intégrant la concertation au temps de travail des personnels sans mettre en place de statuts intermédiaires porteurs de mise en concurrence des collègues.

- **Restaurer et développer** les RASED dans le 1^{er} degré et les créer également dans le 2nd degré.

- **Abroger** le socle commun et le livret personnel de compétences.

- **Remettre** en cause les réformes du bac pro en 3 ans et du lycée général et technologique. Mettre fin au développement de l'apprentissage.

- **Restaurer** une véritable formation initiale des enseignant-e-s par un recrutement niveau licence et deux années de stage, et développer la formation continue de tous les personnels.

vagues : quelques internats de proximité, des projets de réseau, l'extension du dispositif D'Col (éducation numérique)...



Ces dispositifs risquent du reste d'être compromis compte tenu du cadre budgétaire contraint.

Pour les établissements et écoles des REP et REP+, aucune baisse d'effectif par classe n'est prévue. Pour celles et ceux qui en sortent, c'est l'assurance de voir le nombre d'élèves par classe augmenter et la possibilité de dédoublements disparaître. Pour maintenir leurs moyens, ils dépendront que du bon vouloir des autorités académiques dans un cadre contraire à l'égalité sur le territoire.

La CGT Educ'action revendique une transformation radicale de l'Ecole, libérée de la vision élitiste actuelle et de la reproduction sociale.

Elle revendique, pour cela, une modification profonde des programmes et de l'évaluation, dans le but de permettre aux élèves de construire collectivement une véritable culture commune, et une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans. Elle revendique aussi pour les personnels une diminution du temps de service et l'inclusion du temps de concertation dans celui-ci afin de faire émerger une véritable équipe éducative.

Mais, pour permettre cette transformation de l'Ecole, il faut donner les moyens dont elle a besoin et diminuer le nombre d'élèves par classe afin d'améliorer leurs conditions d'études et les conditions de travail des personnels.

Cet effort est d'autant plus nécessaire pour les enfants issu-e-s des classes populaires qui n'ont bien souvent pas les codes de la culture dominante.

C'est cet effort budgétaire qui est nécessaire et qui doit être bien supérieur aux augmentations indemnitaires.

Sans cela, l'Ecole ne sera jamais prioritaire autrement que dans les discours du gouvernement.



Personnels sortant de l'Education prioritaire : l'amertume

Pour la CGT Educ'action, une véritable Education prioritaire ne peut se faire sans des équipes stables avec une formation initiale et continue de qualité.

Cela passe par :

- *La titularisation de l'ensemble des personnels précaires sans conditions de concours et de nationalité.*
- *Une revalorisation du point d'indice et, dans l'immédiat, une augmentation de 400 € (90 points d'indice) de l'ensemble des personnels de l'Education nationale et aucun salaire inférieure à 2200 € (soit 1800 € net).*
- *L'intégration des primes et indemnités dans le salaire. Une NBI égale pour tous-tes en Education prioritaire.*

Alors que la ministre annonce un énième plan pour recruter des enseignant-e-s en Seine-Saint-Denis, la pérennisation des équipes dans le département, et, plus généralement, dans les établissements et écoles de l'Education prioritaire risque d'être mise à mal.

En effet, l'Indemnité de Sujétion Spéciale (ISS) ZEP ainsi que les bonifications APV pour le mouvement inter-académique des enseignant-es et CPE du second degré vont être considérablement percutées par la réforme de l'Education prioritaire.

➡ Où en est-on ?

Pour l'indemnité, elle sera augmentée de 50 % pour les personnels des REP et doublée pour celles et ceux travaillant en REP+.

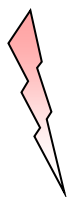
La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) en établissements classés sensibles et l'Avantage Spécifique d'Ancienneté (ASA) sont maintenues. Toutefois, suite à la modification de la politique de la ville et des zones urbaines sensibles, la carte de ces établissements risque d'être modifiée prochainement.

Pour celles et ceux qui sortiront de l'Education prioritaire, l'ISS leur sera généreusement versée...encore 3 années.

La conséquence en sera donc une perte de pouvoir d'achat de plus de 1100 € annuels pour les personnels concerné-e-s alors que le point d'indice est gelé depuis 2010. Ce sera notamment le cas dans les lycées ZEP non « sensibles » ou « violence » si le ministère ne crée pas un dispositif spécifique pour eux.

Pour la CGT Educ'action, c'est inacceptable. Même si elle revendique l'intégration des indemnités dans le salaire et que cette indemnité a eu peu d'impact sur le maintien d'équipes stables dans les établissements et écoles concernés, il s'agit bien d'une reconnaissance de la difficulté d'exercice.

Il est choquant que, sous prétexte d'une modification d'« étiquette », les collègues perdent cette reconnaissance alors même que ces difficultés perdurent.



En ce qui concerne les bonifications de barème pour le mouvement, le dispositif APV disparaît et sera remplacé par deux bonifications pour 5 années d'ancienneté et plus, de 320 points en REP+ et établissements relevant de la politique de la ville (prévention violence) et de 160 points en REP.

Une « clause de sortie » est mise en place donnant une bonification (de 60 à 400 points suivant le nombre d'années d'ancienneté) pour les mouvements 2015, 2016 et 2017, pour l'ensemble des établissements APV, REP, REP+ et politique de la ville.

Là encore, les collègues précédemment en APV qui ne rentreront pas dans le nouveau dispositif ont de quoi se sentir floué-e-s ! Certain-e-s ont fait le choix de travailler dans ces établissements difficiles, permettant de stabiliser 5 ou 8 ans des équipes de titulaires, avec l'assurance de bénéficier d'un barème bonifié pour leurs mutations futures.

La rupture de ce « contrat moral » va, en outre, provoquer une recrudescence de demandes de mutations les 3 prochaines années, provoquant l'augmentation des barres d'entrée dans les académies et restreignant encore un peu plus le droit à la mobilité des personnels, ou risquant de « vider » des établissements toujours difficiles, au contraire de la volonté politique affichée.



Education prioritaire et service social : le ministère donne moins à ceux qui ont le moins !

Le service social élèves agonisait déjà du fait d'un manque criant de postes, le ministère lui porte le **coup de grâce en le chargeant de missions supplémentaires... sans moyen !**

La réforme de l'Education prioritaire et le projet de nouvelle circulaire de missions prévoient qu'un-e assistant-e social-e (AS) exerçant sur un collège REP+ intervienne en prime, à compter de la rentrée prochaine, pour toutes les écoles maternelles et primaires du réseau !

Les collèges REP+ représentent une charge de travail considérable pour les AS qui ne parviennent pas à répondre à toutes les demandes des élèves, familles et équipes éducatives. L'ajout du 1^{er} degré trahit la méconnaissance de leur travail dans les établissements et révèle le mépris de l'administration vis-à-vis de ses personnels sociaux mais également - et surtout ! - vis-à-vis des élèves et familles ayant besoin d'un accompagnement social spécifique. Alors que le soutien social devrait être renforcé dans ces établissements accueillant des élèves particulièrement fragilisés, le voici réduit à du saupoudrage ! Dans un contexte où le service social manquait déjà de milliers de postes, où de très nombreux collèges et lycées en France n'ont plus d'AS, le ministère évoque la création de 50 postes seulement à la rentrée prochaine. 50 postes pour toutes les écoles relevant des REP + ! Le ministère a donc décidé d'asphyxier un service déjà surchargé - un-e AS a entre 2 et 7 collèges et lycées à charge - et de réduire l'accompagnement social aux familles en difficulté des collèges REP +.

La CGT Educ'action exige des créations de postes d'AS permettant de doter toutes les écoles du 1er degré d'un véritable service social et de renforcer les effectifs désuets du second degré.

Elle s'oppose à l'intervention en primaire à moyen constant. Le gouvernement doit donner les moyens de faire du 1er degré une vraie priorité !

Dans les établissements en Education prioritaire, la CGT Educ'action revendique le renforcement des équipes de vie scolaire, de santé et de service social (un-e assistant-e social-e et un-e infirmier-e/établissement prioritaire, un vrai réseau de médecine scolaire et de personnels administratifs et d'agents.

Karine Prudhommeaux (93)



6. p. Education prioritaire
Nov 2014

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite : ☐

Prendre contact

☐

Me syndiquer

Nom Prénom

Statut : CPE [] - Aed [] - EVS [] - Assistant pédagogique []

Adresse

Code postal Ville

Tél. Email

Établissement

Code postal Ville

Retour à : CGT Educ'action, 263, rue de Paris, case 549, 93515 Montreuil cedex